

## VOUS SOUHAITEZ RECRUTER ET VOUS AVEZ IDENTIFIÉ UN BESOIN DE FORMATION COLLECTIVE ?

Vous pouvez mobiliser le **Pacte Région pour l'Emploi (PRE)**

\*Le **PRE** permet aux personnes rencontrant des difficultés à accéder à un emploi durable et à **se former aux métiers où il existe une forte demande des entreprises de la région.**

Le **PRE** est :

- Éligible pour l'embauche **d'un demandeur d'emploi en :**
  - CDI
  - Contrat de professionnalisation
  - Contrat d'apprentissage
  - Contrat Unique d'insertion
  - CDD d'au moins six mois

A titre indicatif, la région peut **financer 100%** du coût de la formation.

**Vous souhaitez faire appel à ce dispositif pour faciliter votre ou vos recrutements ? Voici les démarches à suivre :**

1. Contacter le **Pôle Formation Isère**, qui vous apportera son expertise dans la construction de l'action, la réalisation des formalités administratives et la mobilisation des aides financières.
2. Transmettre aux services de la région le dossier de demande d'aide présentant le projet.
3. Étude du dossier par la région.
4. Signature de la convention de coopération.

**Pour plus d'information sur ce dispositif :**

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/226/289-me-former-pour-retrouver-ou-acceder-a-un-emploi-durable-avec-le-cared-orientation-formation.htm>